

Conseil de quartier Ouest-Nord (COQON) de Cachan

Compte rendu de la réunion publique du mercredi 5 avril 2023 (École Carnot)

Présents : environ 35 personnes

Au titre de la Ville : Maëlle Bouglet, Maire adjointe, Angélique Susini, Camille Vielhescaze

Référent sécurité : Jean Paul Notte

Mission Participation citoyenne (participationcitoyenne@ville-cachan.fr) : Vera de Sousa,

Équipe d'animation Coqon : Claude Plan, François-Marie Blondel (modérateur), André Bonnet (secrétaire de séance), Marine Wu, Guy Cervelle, Marc Pélissier et Dominique Sprenger. Le Conseil de quartier est coordonné par une équipe d'animateurs bénévoles.

1 – Projet RD 920

Présenté par François-Marie Blondel.

Enquête publique sur la restructuration de la RD 920 de Bourg-la-Reine à la Porte d'Orléans, gérée par le département des Hauts-de-seine. Il a été retenu dans chaque sens de circulation 2 voies de circulation auto, 1 piste cyclable, 1 trottoir, de la végétation au centre (terre-plein) et divers aménagements (stationnement). 370 platanes seront abattus sur 450.

Les conseils de quartier Ouest Sud et Ouest Nord ont présenté leurs contributions au commissaire enquêteur, qui concernaient la priorité aux piétons et PMR, des pistes cyclables larges et séparées de trottoirs, et l'absence de couloirs pour les transports en commun, alors qu'il y a parfois des contre-allées (consommatrices d'espace public).

Points d'attention :

- aménagements destinés à faciliter les livraisons, collectes de déchets, déposes minute etc. ;
- demande de réduction de la vitesse à hauteur de la gare RER Bagneux ;
- augmentation du nombre de traversées piétonnes entre le haut de la rue de la gare et Marcel Bonnet ;
- et sécurisation du carrefour Marcel Bonnet / Albert Petit.

L'avis du commissaire enquêteur est attendu mi-avril (*ajout post-réunion : il a été rendu fin mai 2023*).

Le calendrier des travaux s'étend de 2025 à 2030.

Pétition en cours pour revoir le projet en vue de réduire la vitesse, préserver les arbres, les couloirs de bus et pistes cyclables plus larges et pour prévoir les végétaux côtés piétons plutôt qu'au centre.

Le budget a été réduit, et se pose la question devenir des bus et de leurs tracés ?

Le projet ne prend pas en compte l'écologie, laisse trop de place à la voiture.

C.Vielhescaze précise que le Conseil départemental des Hauts-de-Seine est concerné au 2/3 par le projet, et contribue dans cette proportion aux travaux qu'il pilote.

2 – Mobilités douces

Présenté par Claude Plan

Une enquête a été menée par la municipalité, dont on dispose des résultats :

- 392 répondants et 105 contributions, essentiellement sur le vélo ;
- 1/3 des répondants ne pratique pas le vélo.

La marche est le moyen le plus utilisé pour les déplacements. Il ne se dégage pas de tendance flagrante « agréable / désagréable » sur les déplacements en mobilité douce.

Au niveau des contributions, on note les observations suivantes :

- manque de signalétique au sol ou aérien ;
- demande de mise en place de panneau « M12 » autorisant les vélos à franchir le feu rouge s'il n'y a personne ;

- souhait d'une continuité des pistes cyclables et plus de stationnement vélo ;
- amélioration à prévoir de la signalétique piétonne, pour indiquer les zones d'intérêt (promenades, curiosités...).

Le comité mobilités a planifié les modifications suivantes :

- sur 6 à 12 mois : réparation des voies, panneaux M12, sensibiliser aux mobilités douces, stationnement, bornes de réparation ; la compétence mobilités douces relève du territoire et non de la ville ;
- sur 12 à 24 mois : extension des zones 30, rue scolaire (inaccessible aux horaires de sortie) avec aménagement spécifique ;
- dans 24 mois et après : stationnement vélos liés à la gare GPE et le long de la RD 920, création de nouvelles pistes.

Elaboration d'un schéma directeur : 500 stationnements avec consignes sécurisées, avec une demande de subvention au niveau de la région, passage en zone 30, continuité des pistes cyclables, programme « Savoir rouler à vélo »...

3 – Budget participatif #3 (2022/2023)

Présentation par Marine Wu.

3^{ème} édition : 150 000 €, dont la moitié est destinée aux quartiers, l'autre aux projets ville.

Une centaine de projets ont été produits, 30 retenus, certains ont été regroupés, le vote est ouvert jusqu'au 10 avril. Résultat du vote sur le site : https://parlonsensemble-cachan.fr/processes_groups/1

4 – Maison abandonnée 44-46 rue Alphonse Melun

Présentation par Dominique Sprenger.

Ce pavillon est abandonné depuis 2000, il présente un risque de squat. Un voisin s'en occupait, il est décédé, depuis ce sont d'autres voisins qui s'en chargent.

70 héritiers potentiels sont en Espagne et ne s'en préoccupent pas du tout. La mairie pourrait-elle intervenir pour sécuriser, murer etc...

C.Vielhescaze : la Ville ne peut pas intervenir sur les parcelles privées, elle ne peut pas pénétrer dans la propriété pour couper les arbres dangereux. Une tentative de vente a échoué en 2013. Une analyse de la situation juridique est en cours

5 – Éléments de réponse aux habitants

Utilisation des Vélib'

5 stations, 500 utilisations par jour de Vélib', 50% sont des circulations internes à Cachan.

Trajets de 20 à 40 mn, les stations les plus utilisées sont au départ des gares de RER, notamment de la station rue de la Gare.

Voitures vandalisées rue de la Gare : pas de précisions. La police municipale est informées des éléments.

Garages : ils n'ont pas de possibilité de garer les véhicules en attente de réparation, Midas occupe l'espace de l'ancienne concession Citroën en face, partagé avec d'autres garages.

Trafic de cigarette et drogue : cigarettes oui, non avéré pour la drogue. Des individus ont été interpellés à plusieurs reprises. Ils sont de plus en plus nombreux et agressifs, 4 maintenant. La personne au RER cache son stock de cigarettes dans les jardins de la résidence rue Rodin ; sur appel téléphonique, il livre rue des Jardins à un livreur motorisé.

Il est demandé aux équipes de la police municipale des éléments précis sur ces signalements et sur d'éventuelles interpellations qui auraient eu lieu ou non. Il y a eu des opérations dans les quartiers Sud, place Edouard Herriot et la Plaine, avec la police nationale et des moyens techniques qui ont donné des résultats.

Artificialisation des sols : les permis de construire ne sont pas respectés et des terrasses sont implantées. Réponse : la Ville est attentive à ces questions dans tous les permis de construire déposés et l'instruction est très stricte. Le service développement urbain procède à des vérifications systématiques.

Terrain rue du Commandant Marchand : il aurait été acheté par une agence (illégal) ; ces chantiers ne possèdent aucun panneau de permis de construire. Les camions emboutissent les piliers des clôtures, les trottoirs sont défoncés. L'arrêté affiché est caduc, le chantier occupe plusieurs places de stationnement. Une suspension de chantier est demandée.

Réponse : Le service développement urbain suit ces chantiers et contacte les propriétaires pour la mise à jour des panneaux chantier. La bande de terre en fond de parcelle est bien respectée.

Le PLUi va pouvoir s'appliquer lorsqu'un projet contredira les orientations, il pourra empêcher de recouvrir des espaces de pleine terre, de subdiviser des parcelles pavillonnaires.

Stationnement : toujours difficile rue Anatole France à cause des garages qui amènent des nuisances (réparation dans la rue, moteurs laissés allumés, stationnement sur trottoirs qui oblige à marcher sur la chaussée ...)

C.Vielhescaze : ces activités de réparation sont sauvages, c'est interdit, le service hygiène passe régulièrement et verbalise.

L'occupation de l'espace public par les garages pourrait être réglée par un passage en zone rouge ; pour l'instant, pas de consensus des habitants (zone payante réservée aux riverains). Cette zone comprendrait la RD 920 et les pénétrantes jusqu'à un certain point.

Il est nécessaire d'avoir du personnel pour contrôler ; des recrutements sont en cours ; si on ne trouve pas de candidats, il y aura une réflexion pour passer en mode privé.

6 – ÉcoQuartier Gare

Présenté par Dominique Sprenger.

Le groupement Cachan Pluriels a été retenu il y a un an, il avait été dit que la concertation se poursuivrait, depuis nous n'avons plus eu de nouvelles de la mairie.

Réponse : actuellement, les services de la ville, la SGP et le promoteur sont en phase de signature des permis, promesse de vente et calage des calendriers.

Les permis de construire ne devraient être effectifs que début 2024 ; en attendant, des projets d'urbanisme transitoire sont en cours. La réalisation de l'ÉcoQuartier ne peut pas encore démarrer du fait que la gare n'est pas terminée.

7 – Projets concernant des lieux

Maison des associations

Elle va être positionnée à la Porterie à l'entrée du campus de Cachan ; la Ville acquiert le bâtiment.

La Ressourcerie la Mine va occuper le lieu pendant quelques mois avec des espaces de co-working, des animations, bar à partir de Juin.

Effondrement du bâtiment à l'angle RD 920 / Carnot : le chantier a été nettoyé.

Pavillon du 19 av Carnot : ce pavillon ne sera pas démoli, il sera conservé intégralement !

La destination reste à définir.

Mise en sens unique de la rue de la Grange Ory : il faut sécuriser la rue de la gare qui aura un report de circulation lié à cette mise en sens unique. Ceci sera prévu dans un prochain budget.

Passage piéton depuis Alphonse Melun vers Carnot pour désenclaver le quartier Grange Ory : pas besoin de faire un aménagement spécifique rue A. Melun. Il faut engager cette réflexion avec le plateau traversant l'École Carnot.